

Saint-Restitut

Maison de santé, boulanger, carrières du Midi : Nature et patrimoine répond à la Ville

À la suite d'un compte-rendu de conseil municipal de Saint-Restitut, paru dans notre édition du samedi 30 septembre, l'association Saint-Restitut Nature et patrimoine a souhaité réagir. Elle estime avoir été attaquée par la maire au moment des questions diverses, qui évoque de « fausses informations » diffusées dans leur journal *Le figo de Barbara* (distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la com-

mune). Gérard Monnier-Besombes, président de l'association, déplore « ces propos qui sont infamants à maints égards, car ils nous imputent d'avoir proféré des mensonges, dit des "idioties" et porté des accusations "ignobles" ». L'association répond donc, point par point, sur le centre municipal de santé, le boulanger de La Garde-Adhémar et la subvention à l'association des carrières du Midi.

« Sur le centre municipal de santé, nous parlions de l'installation de futurs médecins, donc de facto primo-installations. Les subventions évoquées sont détaillées en page 22-23 du magazine « La Drôme », daté d'avril-juin 2023. Par ailleurs, concernant le boulanger de la Garde-Adhémar, il suffit de relire l'article que nous lui avons consacré pour voir que nous y faisons simplement

l'éloge d'un artisan primé pour son savoir-faire, sans pour autant appeler les Saint-Restitutiens à se détourner de leur boulanger habituel. Enfin, quant à la subvention allouée à l'association des carrières, nous nous bornions à constater l'absence d'étude préliminaire sur la faune et la flore, malgré le versement de la subvention. Le terme de détournement, invoqué par la maire, est donc spéculatif. »

• Le Dauphiné 26/10

SAINT-RESTITUT Conseil municipal

La Tribune 26/10

Les carrières, bientôt espace naturel sensible ?

Pas de grands et longs débats lors du dernier conseil municipal ce 23 octobre mais quelques points votés à l'unanimité.

À commencer par le souhait de signer, avec la communauté de communes Drôme Sud Provence, une convention constitutive « groupement de commandes mutualisation des coûts du traitement des déchets professionnels ». Concrètement, cela permettrait par exemple à la commune de louer une benne sur un temps court si nécessaire. Mais « cela ne nous engage à rien » a souligné Christine Forot.

Première étape : une étude environnementale
Autre point abordé : les carrières de pierre du midi qui a terme devraient intégrer le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) Drômois. Une convention



Christine Forot lors du dernier conseil municipal.

d'accompagnement sera signée en ce sens. La première étape est d'attendre les résultats de l'étude de La Faune et la Flore qui doit se dérouler sur 4 saisons, soit un an « Il faudra donc être patient » a indiqué l'édile.

La commune contrainte de désigner un avocat

Enfin, suite à une guerre de voisinage menée par deux administrés, la commune a dû désigner un avocat pour le conseil d'État, comme le veut la procédure. Un contentieux concernant un permis de construire qui commence à coûter beaucoup à la commune, au grand dam des élus et des Saint-Restitutiens...